



Fermeture compte titre de joint

Par **toujoursgagnante**, le **27/10/2008** à **14:03**

Bonjour,

Moi et mon époux ont ouvert en 2003 compte joint à vue; En 2005 on a acquis les actions EDF et un autre compte titres de joint a été ouvert. En 2006, nos relations ont dégradé et j'ai décidé de désolidariser et de cloturer le compte joint à vue. Ce compte a été cloturé mais en meme temps la banque a cloturé le compte titres de joint et le solde en totalité a été renversé sur le compte de mon époux. La banque, a-t-elle droit d'effectuer cette fermeture sans mon accord? La banque, a-t-elle tenu l'obligation de me tenir au courant et de me renverser la moitié du solde?

Merci de votre réponse.